

Politique de remboursement du Club de natation les Loups-Marins de Rivière-du-Loup

Cette politique est applicable à tous les nageurs inscrits aux activités du Club de natation Les Loups Marins de Rivière-du-Loup (Club LMRL). Elle vise à établir les règles concernant le remboursement des frais d'inscriptions, de compétitions, de camp d'entraînement et autres frais.

Toute demande de remboursement doit être faite par courriel à l'attention de l'entraîneur-chef.

1. Généralités

Tous les frais sont payables aux dates indiquées sur le formulaire d'inscription et non à la date de l'événement. Les frais facturés pour l'inscription sont payables par carte de crédit lors de l'inscription. Les frais facturés pour les compétitions sont payables sur réception de la facture. Tous les nouveaux nageurs ont droit à une période d'essai sans frais pour les deux premiers cours.

2. Remboursement

Lorsqu'un nageur inscrit aux activités du Club est dans l'incapacité de poursuivre son activité ou désire mettre un terme à sa participation, le Club appliquera les modalités suivantes :

- Les frais d'affiliation ne sont pas remboursables, et ce, peu importe la raison.
- Aucune demande de remboursement ne sera acceptée si la moitié des cours sont écoulés.
- Le remboursement sera effectué dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la demande ou encore, en appliquant un crédit pour l'inscription d'un autre membre de la famille ou sur la session suivante. Les frais administratifs de 5% seront non remboursables.

Inscription par session

- Les frais sont remboursés en totalité au plus tard 7 jours après le début de la session ou à la date indiquée sur le formulaire d'inscription.
- Les frais sont remboursés au prorata du temps restant si l'une des conditions d'annulation au point 3 de la présente politique est respectée.
- Il n'y aura aucun remboursement si le Club annule l'inscription d'un membre pour des raisons disciplinaires.
- Si le Club annule l'activité, les frais d'inscription sont remboursables à 100%.

Inscription aux compétitions

- Les frais sont remboursés à 50% si l'annulation a lieu au plus tard 7 jours avant le début de la compétition si l'une des conditions au point 3 de la présente politique est respectée.

Inscription aux camps d'entraînement

- Les frais sont remboursés à 50% au plus tard 7 jours avant le début du camp d'entraînement si l'une des conditions au point 3 de la présente politique est respectée.
- Si le Club annule l'activité, les frais d'inscription sont remboursables à 100%.
- Les frais sont remboursés à 50% si au cours du camp d'entraînement, un nageur se blesse de façon temporaire et est incapable de continuer l'entraînement.

3. Conditions de remboursement

- Condition physique : incapacité permanente sans la possibilité de retour du nageur validé par un certificat médical.
- Déménagement : déménagement du membre à l'extérieur du territoire.

4. Changement de groupe

En cas de changement de groupe durant la session, la tarification sera ajustée et payable lorsque le changement prendra effet. Tout changement de groupe est sujet à l'approbation de l'entraîneur-chef.

5. Retards et écarts de conduite

- L'entraîneur se réserve le droit de refuser la présence d'un nageur ayant des retards répétés ou encore un trop grand nombre d'absences qui ne sont pas motivés.
- Aucun écart de conduite sur les lieux des entraînements et lors d'activités externes du Club ne sera toléré sous peine d'expulsion.